



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 77463

Texte de la question

M. Gilbert Collard alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves dysfonctionnements constatés dans une école du département de l'Isère. Au-delà de la sanction personnelle de révocation, il conviendrait de s'interroger sur le système décisionnel qui a pu aboutir à la nomination comme directeur d'école d'un fonctionnaire condamné en 2008 pour la détention d'images pédopornographiques particulièrement écœurantes. On peut se demander si le dossier de ce fonctionnaire a été consulté et s'il mentionnait une condamnation pénale aussi réhabilitaire. Il attend à ce sujet des réponses précises.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77463

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2617

Question retirée le : 29 septembre 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)